



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Continuité pédagogique

Circulaire relative à la continuité pédagogique dans le cadre des mesures adoptées à compter du 6 avril 2021

NOR : MENE

circulaire n° 2021 du
MENJS - DGESCO

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au vice-recteur de la Polynésie Française ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et aux inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école ; aux professeuses et professeurs :

La situation sanitaire a conduit le Gouvernement à adopter de nouvelles mesures afin de limiter la propagation de l'épidémie. S'agissant de l'Education nationale, les mesures suivantes sont applicables (hors outre-mer) :

- La semaine du 6 au 10 avril, tous les enseignements se tiendront à distance, sur tout le territoire métropolitain, pour tous les niveaux, y compris pour les formations post-bac en établissement scolaire ;
- Les dates des congés scolaires sont modifiées, ceux-ci se déroulant, pour toutes les zones, à compter du samedi 10 avril et jusqu'au dimanche 25 avril ;
- La semaine du 26 avril au 1^{er} mai, la scolarité reprendra dans les écoles en présence, dans le strict respect du protocole sanitaire, et entièrement à distance dans les collèges et les lycées. Les cours en présence dans les collèges et lycées reprendront à compter du lundi 3 mai, le cas échéant selon des modalités adaptées.

La présente circulaire rappelle le cadre applicable à la continuité pédagogique dans le premier et le second degré, ainsi que l'ensemble des ressources à disposition.

1. Organisation

Les écoles, collèges et lycées mettent en place la continuité pédagogique pour la semaine du 6 au 10 avril selon les principes et modalités fixés par le plan de continuité pédagogique disponible depuis le mois de juillet 2020 (<https://eduscol.education.fr/2227/plan-de-continuite-pedagogique>). Ce plan, qui a déjà été activé à l'occasion de la fermeture ponctuelle de classes, d'écoles ou d'établissements, implique la mise en place d'une organisation adaptée à l'âge des élèves, la coordination des équipes pédagogiques, l'information des familles et la mobilisation de ressources.

Information

Les inspecteurs de l'éducation nationale, directeurs d'école et chefs d'établissements veillent notamment à :

- expliquer aux parents et aux élèves l'organisation retenue et la façon dont la continuité pédagogique va se mettre en place, en tenant compte notamment de la nécessité de rassurer les élèves les plus jeunes, pour lesquels la situation peut constituer une source particulière d'anxiété ;
- s'assurer des moyens de communication avec les élèves et les familles : messagerie, espaces numériques de travail, classes virtuelles, etc.

Organisation des enseignements

Dans le premier degré, la mise en place de classes virtuelles n'intervient qu'en fonction de l'âge des enfants, en tenant compte de leurs facultés d'usage des outils numériques et de concentration. Les professeurs peuvent utilement s'appuyer sur les ressources à leur disposition pour adapter l'organisation et les travaux donnés à la maison. Pour la maternelle, des modalités adaptées seront mises en place (documentation papier, ...) incluant des éléments permettant à la famille d'accompagner au mieux les plus jeunes élèves.

Dans le second degré, afin d'assurer la tenue régulière de cours et une charge de travail adaptée à l'âge et au niveau des élèves, les chefs d'établissement veillent à la bonne coordination des cours dispensés par les professeurs et des travaux à la maison. Afin de faciliter l'organisation des cours et de limiter les perturbations pour les élèves, les équipes peuvent utilement, et dans la mesure du possible, s'appuyer sur les emplois du temps habituels. Les professeurs principaux pourront être particulièrement mobilisés pour coordonner les cours et la répartition de la charge de travail dans la semaine.

Les professeurs qui ne l'ont pas encore fait sont invités à se créer un compte sur le site Ma Classe à la Maison du CNED, afin de disposer d'un outil de classe virtuelle gratuit avec leurs élèves (<https://eduscol.education.fr/2671/conduire-ma-classe-distance-avec-le-cned>). Les cours et devoirs à la maison peuvent également être diffusés par tout moyen (messagerie, ENT, récupération auprès de l'école ou de l'établissement, etc.). Le dispositif « devoirs à la maison », lorsqu'il a été mis en place, est également maintenu.

Les modalités d'accueil des enfants de personnels soignants ou prioritaires font l'objet d'instructions distinctes.

Toute tâche pouvant être effectuée à distance doit l'être selon cette modalité. Toutefois, en concertation avec les collectivités concernées, l'accueil des professeurs et des personnels administratifs dans les établissements restera possible afin d'assurer une continuité minimale dans les démarches administratives (commissions, conseils de classe, démarches d'orientation...) et afin que les professeurs puissent, le cas échéant, bénéficier des équipements des écoles et des établissements pour assurer les cours à distance.

2. Principes et objectifs pédagogiques

La continuité pédagogique permet de maintenir le lien avec les élèves et les familles, de poursuivre, les apprentissages et de préserver le bien-être physique et psychologique des élèves.

Afin d'accompagner les professeurs dans leur pratique, des éléments essentiels sur la classe à distance sont mis à disposition par Réseau Canopé (<https://www.reseau-canope.fr/canotech/ressources-pratiques/les-essentiels-pour-la-classe-a-distance/presentation.html>).

Le maintien du lien avec les familles et les élèves est essentiel, même si la période considérée n'est que de quelques jours. Il est donc demandé aux équipes pédagogiques et administratives d'informer les familles et de maintenir le contact par tout moyen (messagerie, ENT, appel téléphonique). Chaque élève doit rester en contact avec l'institution scolaire pendant la semaine du 6 au 10 avril.

L'objectif de la continuité pédagogique est de garantir la poursuite des apprentissages, selon des modalités et un rythme adapté :

- Dans le premier degré, les apprentissages doivent être concentrés sur les savoirs fondamentaux (français et mathématiques), afin de consolider les acquis. A la lumière du confinement de mars-mai 2020, il est particulièrement nécessaire de faire travailler la lecture et l'écriture, et de sensibiliser les familles sur cette nécessité. En mathématiques, le travail autour des quatre opérations et de la résolution de problèmes est également encouragé. Les

professeurs peuvent notamment s'appuyer sur les cours disponibles sur la plateforme Lumni, réalisés par des professeurs de l'Education nationale et classés par thèmes avec des exercices associés sur le site eduscol. Des classes virtuelles peuvent être organisées en fonction de l'âge des enfants, dans des proportions adaptées afin de tenir compte de leurs capacités de concentration et de ne pas les exposer excessivement aux écrans.

Un ensemble complet d'outils et de ressources pédagogiques à destination des professeurs du premier degré est disponible sur une page eduscol dédiée : <https://eduscol.education.fr/1989/continuite-pedagogique-dans-le-premier-degre>.

- Dans le second degré, l'objectif est la poursuite des apprentissages dans les différentes disciplines, avec une attention particulière pour les classes à examens et les disciplines qui feront l'objet d'épreuves terminales. La préparation des épreuves orales, notamment l'oral de français en classe de première et le grand oral ou le chef d'œuvre en classe de terminale, est particulièrement valorisée. Les équipes éducatives veillent particulièrement à l'accompagnement des élèves en matière d'orientation, notamment les élèves de terminale pour la finalisation de leurs dossiers de candidatures et la confirmation de leurs vœux dans Parcoursup. Le travail est organisé par les équipes pédagogiques afin de tenir compte de ces nécessités.

Un ensemble complet d'outils et de ressources pédagogiques, à la fois générales et disciplinaires, à destination des professeurs du second degré, est disponible sur une page eduscol dédiée : <https://eduscol.education.fr/2728/continuite-pedagogique-dans-le-second-degre>.

Enfin, les élèves sont encouragés à pratiquer une activité physique régulière, de l'ordre de 30 minutes par jour. Des ressources spécifiques sur l'EPS sont mises à disposition des professeurs sur eduscol : <https://eduscol.education.fr/2000/continuite-pedagogique-en-education-physique-et-sportive>.

3. Mise en place de stages de réussite pendant les vacances de printemps

A compter du 10 avril, tous les élèves des trois zones sont en congés scolaires. Sur la base du volontariat des familles et des professeurs, des stages de réussite à distance sont proposés sur une des deux semaines de congés en école élémentaire, au collège et au lycée. Les activités sont proposées sous forme de classes virtuelles, à raison de trois ou quatre modules hebdomadaires d'une durée de deux heures chacun.

L'objectif de ces stages est de maintenir le lien des élèves avec l'école et des temps réguliers d'apprentissage, notamment en français et en mathématiques dans le premier degré, et dans les disciplines faisant l'objet d'examens en 3^{ème}, 1^{ère} et Terminale pour toutes les voies.

Un appel à candidature est lancé par les inspecteurs de l'éducation nationale, les directeurs d'école et les chefs d'établissement afin d'identifier les professeurs volontaires et les élèves avant le 10 avril. Les moyens permettant la rémunération des professeurs seront attribués aux académies à due proportion des besoins.

Enfin, et au-delà des stages de réussite, les vacances scolaires peuvent, compte tenu du contexte, constituer une période de désœuvrement pour les élèves. Les professeurs peuvent utilement proposer aux élèves un programme d'activités physiques et de jeux ainsi qu'un parcours de découverte culturelle (visites virtuelles de musées, de monuments historiques, parcours thématiques, émissions labellisées « Nation Apprenante »). Des ressources sont mises à disposition à cette fin sur eduscol.

4. Continuité du suivi social et psychologique

La majorité des élèves ont trouvé au sein de leur milieu familial un environnement protecteur et rassurant face à la situation sanitaire. Toutefois, ce contexte et les mesures qui lui sont associées peuvent générer, chez de nombreux enfants et adolescents, un niveau élevé d'anxiété. Ce dernier a pu faire apparaître ou aggraver des symptômes de stress ou de détresse psychologique, voire des troubles anxieux ou psychopathologiques chez certains d'entre eux.

Le passage à un enseignement à distance ne doit pas conduire à une dégradation de l'accompagnement et du suivi en la matière. Outre les outils élaborés par l'hôpital Robert Debré et le

ministère de l'éducation nationale, déjà mis à disposition, les personnels de santé, les psychologues de l'éducation nationale et les assistants sociaux, le cas échéant en lien avec les partenaires locaux, assurent leurs missions de suivi des élèves, soit à distance, soit en recevant les élèves ou leurs familles dans le strict respect des gestes barrières.

Une attention particulière est également portée aux élèves dont les familles rencontrent des difficultés économiques ou financières. Les instructions en la matière en cas de fermeture de classe ou d'établissement demeurent applicables :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/nov2020/40/2/Fiche-Continuite_sociale_1348402.pdf

5. Pilotage pédagogique national et territorial

Les inspecteurs de l'éducation nationale, les directeurs d'école et les chefs d'établissement assurent le suivi de la continuité pédagogique et s'appuient sur les référents académiques « continuité pédagogique », qui mettent à leur disposition l'ensemble des outils et ressources disponibles. Ils informent ceux-ci de toute difficulté.

La cellule nationale d'appui à la continuité pédagogique coordonne le réseau des référents académiques. Elle est régulièrement informée par ceux-ci des éventuelles difficultés et demandes d'outils ou de ressources. Elle coordonne l'attribution des moyens informatiques d'urgence demandés par les académies.

6. Anticipation de la reprise des cours à compter du 26 avril

Les cours reprendront en présence à compter du 26 avril dans toutes les écoles, dans le strict respect du protocole sanitaire en vigueur, et à distance dans les collèges et lycées du 26 avril au 1^{er} mai. A compter du 2 mai, les enseignements reprendront en présence dans les établissements, le cas échéant selon des modalités adaptées qui seront précisées ultérieurement.

Pour le ministre et par délégalion
le directeur général de l'enseignement scolaire


Edouard GEFFRAY